

Arrêté électoral

Scrutin des 15 et 16 novembre 2022 – Composition du bureau de vote

La présidente,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-3, L713-9, L719-1 et L719-2, D713-1 à D713-4 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;

Vu les statuts modifiés de l'IUT de Vannes ;

Vu l'arrêté électoral n°071-2021 du 8 juillet 2021 portant organisation et mise en œuvre du vote électronique à l'Université Bretagne Sud ;

Vu l'arrêté n°2022-118 du 17 octobre 2022 portant règlement électoral pour le scrutin des 15 et 16 novembre 2022 au conseil académique et conseil d'institut de l'IUT de Vannes ;

Arrête

Article 1. Dans le cadre des opérations électorales organisées par voie électronique prévues du mardi 15 novembre, à 9h au mercredi 16 novembre 2022, à 16h, la composition du bureau de vote centralisateur est fixée comme suit :

- Présidente : Nathalie LESCOAT, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : Laure DARLEON, chargée d'affaires statutaires et juridiques ;
- Assesseurs (délégués de listes candidates) :
 - Nicolas BECHET
 - Hervé BROCHERIEU
 - Vincent DE LAVENNE
 - Charles-Antoine DUMORTIER
 - Morgane HARNAY
 - Sébastien LEFEVRE
 - Elowen PICAULT



Article 2. Dans le cadre du scrutin concernant la commission de la recherche, la composition du bureau de vote électronique est fixée comme suit :

- Présidente : Nathalie LESCOAT, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : Laure DARLEON, chargée d'affaires statutaires et juridiques ;
- Assesseurs (délégués de listes candidates) :
 - Vincent DE LAVENNE

Article 3. Dans le cadre du scrutin concernant le conseil d'institut de l'IUT de Vannes, la composition du bureau de vote électronique est fixée comme suit :

- Présidente : Nathalie LESCOAT, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : Laure DARLEON, chargée d'affaires statutaires et juridiques ;
- Assesseurs (délégués de listes candidates) :
 - Nicolas BECHET
 - Hervé BROCHERIEU
 - Charles-Antoine DUMORTIER
 - Morgane HARNAY
 - Sébastien LEFEVRE
 - Elowen PICAULT

Article 4. La cérémonie de scellement des urnes est prévue le **lundi 14 novembre 2022, à 17h.**

Cette réunion est publique et se tient en visioconférence via le lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/83361429436?pwd=VFQxMk9DL3AvRWMvS3BMUjU0K29CQT09>
ID de réunion : 833 6142 9436
Code secret : 526941

Article 5. La cérémonie de dépouillement des urnes est prévue le **mercredi 16 novembre 2022, à 16h30.**

Cette réunion est publique et se tient en visioconférence via le lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/83361429436?pwd=VFQxMk9DL3AvRWMvS3BMUjU0K29CQT09>
ID de réunion : 833 6142 9436
Code secret : 526941

Article 6. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 7. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

